

PRIME CIA

Lors du Comité Social Territorial (CST) du Jeudi 6 Juin, la fameuse prime CIA a été annoncée.

Cette prime au mérite sera versée prochainement, sur le salaire de juillet.

La part fixe du CIA, elle, continuera d'être versée chaque mois avec votre salaire.

Par ailleurs, la reconduction de la prime CIA en 2025 et les années suivantes n'a ni été confirmée, ni contestée.

De manière générale, la prime CIA récompense la manière de servir et reconnaît l'engagement professionnel de l'agent.

À Vincennes, le versement de la prime CIA est déterminé sur la base de 6 critères (cf PV du Comité Technique du 16 mars 2022 disponible sur Intranet).

Cette fois-ci, il est question d'évaluer l'agent sur l'année 2023.

Le montant de la prime tient compte de la place de l'agent dans l'une des 3 catégories suivantes :

1-Prime de base de 400 à 450 euros (pour la grande majorité des agents) au prorata des jours travaillés (décote à partir d'un mois d'absence) et prorata pour les agents à temps non complet.

2- De 800 à 900 euros en cas de travail exceptionnel sur une durée au moins égale à 6 mois, (surcroît de travail, remplacement d'un manager, missions complémentaires dans le cadre d'un projet, à la libre appréciation de l'évaluateur durant l'entretien professionnel de fin d'année). Environ 10 % d'agents.

3- **Aucune prime ne sera versée à un agent ne respectant pas les critères du CIA !**

Si le travail est jugé insuffisant ou non éligibilité de l'agent (ancienneté insuffisante, a démissionné, est sous le coup d'une sanction disciplinaire pour des faits remontants à 2023).

Environ 10 % d'agents.

Le syndicat CFDT reconnaît l'effort fait par Madame le Maire et l'en remercie.

Toutefois, la CFDT s'est abstenue lors du vote, sachant que l'abstention ne bloquerait pas le versement de la prime.

Ceci dans le but d'exprimer son mécontentement non pas sur la prime elle-même mais sur la forme des négociations / consultations / informations.

En effet, nous ne sommes pas d'accord à 100% avec l'ensemble des critères et nous aurions souhaité

être consultés en amont sur les critères comme

il en avait été convenu au CT du 16 mars 2022,

ce qui aurait permis plus de transparence sur les critères de non éligibilité.

De plus, malgré la pétition en raison du refus

du versement de la prime PEPA qui a réuni 563 signatures, nous n'avons pas eu de réponse

suite à notre demande de rendez-vous.



Néanmoins, lors de la consultation tardive, la veille du CST, des pistes de réflexions et des assouplissements ont pu être négociés (sanction disciplinaire pour faute commise uniquement en 2023, avertissement qui n'entraînerait pas systématiquement le non versement de la prime ; l'administration concédant à examiner le motif de la sanction).

POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES AGENTS

La CFDT vous aide dans vos démarches,
n'hésitez pas à nous solliciter

Retrouvez toutes nos publications sur l'intranet de la ville

contact:

Anthony Delporte, secrétaire de section : 06 76 10 94 87

Mail : delporte.cfdt@gmail.com ou

cfdt.vincennes@gmail.com

FORFAIT MOBILITES DURABLES

Le FMD est dorénavant versé aussi aux utilisateurs de trottinettes, de gyropodes... Il y a également l'augmentation de la participation employeur pouvant aller jusqu'à 300 euros par an pour les déplacements domicile-travail (100 euros pour 30 à 59 jours, 200 euros pour 60 à 99 jours, 300 euros pour + de 100 jours).

La CFDT porte ces revendications depuis un fort moment et se félicite de ces avancées.

Toutefois, à Vincennes, la FMD ne se cumule pas avec les dispositifs de remboursement des abonnements aux transports comme le décret l'autorise et c'est pourquoi la CFDT s'est abstenue.



Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Période d'été:

Centre de loisirs... C'est chaud

La Cfdt comprend la nécessité de regrouper les centres de loisirs par moments sur la période d'été. La Cfdt regrette par contre l'effet systématique et de plus en plus fréquent.

En effet, les regroupements entraînent la montée des chiffres et ne facilitent pas les organisations (directeurs et animateurs peuvent se retrouver sur 3 structures en 1 mois, donc 3 fois plus de réunions et de préparations). Les conditions de travail des animateurs se retrouvent dégradées.

L'accueil, lui-même, des enfants, baisse en qualité (plus d'agitation, plus de bruits...).

Directeurs et animateurs souhaitent que cette organisation soit revue et que les directeurs soient associés à cette décision.

Plan Canicule

Nous avons demandé à la mairie si une enveloppe Canicule prévisionnelle existait, il nous a été répondu par la négative.

S'agissant de menues réparations, les agents n'auront qu'à faire remonter toute demande à leur hiérarchie directe.

Certaines ont déjà été transmises à la conseillère en prévention et nous restons attentifs à leurs réalisations.

Dans ce contexte, a-t-on besoin de rappeler la suppression des fontaines à eau ?

Rares sont les agents qui se déplacent 12 mois de l'année à vélo, mais nombreux sont celles et ceux qui délaissent les transports en commun avec l'arrivée des beaux jours. Ceux-ci devront donc choisir entre une participation au Pass Navigo (700 euros en moyenne) ou le FMD (100 à 300 euros). Or, la Cfdt souhaite encourager la pratique des mobilités douces et une meilleure reconnaissance du statut de vélotaffeur, car eux pédalent pour se rendre au travail.

De plus, nous demandons que le minimum kilométrique de 2 km soit redescendu à 1,5km afin d'inclure dans le calcul le personnel qui vit dans une des communes voisines.

La Cfdt est prête à s'asseoir autour d'une table pour négocier des modalités complémentaires.

Nous avons souhaité savoir s'il y avait une organisation particulière pour les JO car nous savons qu'une circulaire nationale prévoyant des dispositions pour accompagner les agents publics dans ce cadre est parue le 22 novembre 2023 (cf gazette des communes du 24 avril) mais il nous a été répondu qu'à l'heure actuelle, la mairie n'avait pas assez d'informations et qu'elle nous tiendrait au courant.

Malheureusement, la mairie n'est pas d'accord avec nos arguments.

Les rassemblements sont dûs « aux travaux et aux chiffres prévisionnels » et pour notre demande d'associer les directeurs, il nous a été répondu : « Il y a des limites à la co-construction ».

La mairie nous dit qu'il peut être bénéfique pour les agents de voir plusieurs équipes.

Ce à quoi nous avons répondu :

« D'accord, mais il y a des limites ».

Nous invitons tous les directeurs et les animateurs à nous faire remonter les difficultés rencontrées afin de les exposer à la mairie.

